



## AVIS PUBLIC

Diffusé le 19 mars 2021 sur le site Internet

### AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, le Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a adopté le règlement suivant :
  - Règlement n° 335.5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement no 335 relatif à la régie interne du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac* ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ce règlement est entré en vigueur conformément à loi;

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC**, en ce 19 mars 2021.

  
Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière